



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°26/013
Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Quai Jean Raverat, au Nord-Est du Pont V, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 6200 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de remorques et de tracteurs poids-lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SEYRIS dont le siège social est situé 8, Quai Georges Raverat 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 793 796 830, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société SEYRIS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 26-029 portant sur la dépendance susvisée le 27 mars 2026.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain revêtu d'une superficie de 1 280 m² située Quai Raverat, au Nord-Est du Pont V, sur la commune du Havre, destinée au stockage de remorques et de tracteurs poids-lourds.

Durée de la convention : 11 mois à compter du 1^{er} février 2026.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 26-029 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.